

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 juin 2015

Séance du 21 mai 2015

33 GAM – Picardie Mouv 10 – demande de subvention auprès du CRP

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Le Conseil Régional de Picardie (CRP), dans le cadre de la 10^{ème} édition de son festival de musiques actuelles Picardie Mouv, propose un appel à projets qui a pour objet de soutenir la mise en place d'un concert dans le cadre dudit festival.

La ville de Creil a décidé de présenter un projet de diffusion, d'actions et de médiations culturelles de proximité à la fois innovantes et pluripartenariales.

Dans le cadre des objectifs annuels de la Grange à Musique, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention de 9 000 € au titre d'une aide au projet Picardie Mouv 2015, auprès du Conseil Régional de Picardie.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 9 000 € auprès du Conseil Régional de Picardie.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Régional de Picardie portant sur une aide au projet Picardie Mouv 2015, et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les recettes éventuelles dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte GM/314/7472.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15
et publication ou notification le 15/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Municipales